



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales
Bureau des concours et des examens professionnels

BILAN SESSION 2022

INGÉNIEUR DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

EXAMEN PROFESSIONNEL

AVANT-PROPOS

Ce bilan présente une description du cadre juridique, de l'organisation, du contenu et du déroulement de l'examen professionnel.

Le rapport du président du jury vient compléter ces observations de conseils et recommandations destinés à informer des principales attentes du jury les candidats non admis comme les futurs candidats, les acteurs du recrutement et de la formation continue, les secteurs d'emplois et le bureau de gestion.

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : L'ÉTUDE DES RÉSULTATS	Pages 4 à 9
1. Dispositions réglementaires	Page 4
2. Calendrier de la session	Page 4
3. Étude des candidatures	Page 5
4. Admissibilité	Pages 6 à 7
5. Admission	Pages 8 à 9
DEUXIÈME PARTIE : LE RAPPORT DU JURY	Pages 10 à 29
1. Arrêté fixant la composition du jury	Pages 10 à 12
2. Le rapport du jury	Pages 13 à 29

PREMIÈRE PARTIE : L'ÉTUDE DES RÉSULTATS

1 - Dispositions réglementaires

Décret n° 2006-8 du 4 janvier 2006 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État et notamment ses articles 19 à 21 ;

Décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Arrêté du 6 juillet 2006 modifié fixant les modalités de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Arrêté du 24 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

Rappel des conditions d'accès :

Cet examen professionnel est ouvert aux :

- cadres techniques de l'Office national des forêts justifiant de six années de services publics ;
- techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture et les techniciens supérieurs forestiers de l'Office national des forêts justifiant de huit années de services publics ;
- techniciens de l'environnement justifiant de huit années de services publics.

Les conditions requises sont appréciées au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé l'examen.

2 - Calendrier

Note de service	SG/SRH/SDDPRS/2023-227 du 31/03/2023
Arrêté d'ouverture et places offertes	24 mars 2023
Pré-inscriptions	Du 11 avril au 11 mai 2023
Clôture des inscriptions	25 mai 2023
Épreuves écrites	7 septembre 2023
Épreuve orale	A partir du 28 novembre 2023
Proclamation des résultats sur le site Internet du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire https://www.concours.agriculture.gouv.fr/	7 décembre 2023

3 - Étude des candidatures

Pour cette session 2022, 48 places étaient à pourvoir (51 places pour la session 2021).

536 candidats se sont préinscrits, **494** candidats ont confirmé leur inscription, **492** candidats ont été admis à concourir, **2** candidatures ont fait l'objet d'un rejet. (Pour la session 2021, 667 candidats s'étaient préinscrits, 569 candidats avaient confirmé leur inscription, 566 candidats avaient été admis à concourir).

405 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite (475 candidats s'étaient présentés lors de la session 2021). Le taux de participation est en baisse par rapport à la précédente session.

A) Candidats inscrits et présents à l'épreuve écrite :

Candidats	Total
Préinscrits	536
Inscriptions confirmées	494
Rejets	2
Inscrits	492
Présents	405 (82,3 % des inscrits)

La répartition des candidats présents par sexe est la suivante : **194** femmes (48%) pour **211** hommes (52%).

La répartition des candidats présents par sexe est similaire à la précédente session.

B) Répartition des candidats présents par tranche d'âge :

Tranches d'âges	Candidats	Hommes	Femmes	%
30/34 ans	11	9	2	2,72 %
35/39 ans	32	18	14	7,90 %
40/44 ans	113	59	54	27,90 %
45/49 ans	116	53	63	28,64 %
50/54 ans	94	54	40	23,21 %
55/59 ans	33	15	18	8,15 %
60 ans et +	6	3	3	1,48 %
TOTAL	405	211	194	100 %

80 % des candidats ont entre 40 ans et 54 ans.

4 – Admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le **7 septembre 2023** dans les centres suivants : Ajaccio, Amiens, Bordeaux, Cachan, Cayenne, Dijon, Fort-de-France, Lyon, Montpellier, Rennes, Saint-Claude (Guadeloupe), Saint-Denis de la Réunion, Toulouse.

La répartition des candidats entre les cinq domaines était la suivante :

Domaine 1 : politique et mise en valeur agricole, industries agroalimentaires	76	19 %
Domaine 2 : eaux, biodiversité et prévention des risques naturels	78	19 %
Domaine 3 : politique et mise en valeur forestière	65	16 %
Domaine 4 : alimentation et santé animale et végétale, impact environnemental	126	31 %
Sujet 2	60	15 %
TOTAL	405	100 %

A l'identique des précédentes sessions, le domaine 4 est le domaine choisi en priorité par le plus grand nombre de candidats.

L'atelier de correction des copies s'est déroulé du 2 au 13 octobre 2023.

103 candidats ont été déclarés admissibles.

A) Répartition des candidats admissibles par sexe :

Femmes	52	51 %
Hommes	51	49 %
TOTAL	103	100 %

B) Répartition des candidats admissibles par structure d'affectation :

Autres ministères	4	3,90 %
Etablissements publics	20	19,43 %
DRAAF	13	12,61 %
DDT/DDTM	35	33,95 %
DAAF	3	2,93 %

DDCSPP/DDPP	25	24,25 %
Administration centrale	3	2,93 %
TOTAL	103	100%

Les agents en services déconcentrés représentent 74 % des candidats déclarés admissibles.

C) Répartition des candidats admissibles par tranche d'âge :

Tranches d'âges	Candidats	Hommes	Femmes	%
30/34 ans	3	1	2	2,91 %
35/39 ans	10	4	6	9,71 %
40/44 ans	29	15	14	28,16 %
45/49 ans	35	16	19	33,98 %
50/54 ans	22	12	10	21,36 %
55/59 ans	4	3	1	3,88 %
TOTAL	103	51	52	100 %

D) Répartition des candidats présents par niveau de diplômes :

Niveau d'étude	Candidats	Hommes	Femmes	%
BAC + 2	47	26	21	45,63 %
BAC + 5	21	7	14	20,39 %
BAC + 3	15	8	7	14,56 %
BAC + 4	14	8	6	13,59 %
BAC	4	1	3	3,88 %
Non renseigné	1	1	0	0,97 %
CAP/BEP/BC	1		1	0,97 %
TOTAL	103	51	52	100%

Le seuil d'admissibilité a été fixé à 43,50 points soit 14,5 sur 20

Épreuve écrite de cas concret (coefficient 3)				
Moyenne	Médiane	Écart-type	Note mini	Note maxi
11,80	12,00	3,10	0	18,50

5 – Admission

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du **28 novembre au 7 décembre 2023**.

102 candidats ont été auditionnés sur les 103 candidats déclarés admissibles, un candidat ne remplissant pas les conditions d'accès à l'examen.

Le jury s'est réuni le **7 décembre 2023** afin de dresser la liste des candidats admis.

A) Répartition des lauréats par sexe :

Sexes	Candidats	%
Femmes	21	44 %
Hommes	27	56 %
TOTAL	48	100 %

B) Répartition des lauréats par structure d'affectation :

Autres ministères	1	2,08 %
Etablissements publics	14	29,16 %
DRAAF	4	8,34 %
DDT/DDTM	16	33,33 %
DAAF	2	4,16 %
DDCSPP/DDPP	11	22,93 %
TOTAL	48	100%

C) Répartition des lauréats par tranche d'âge :

Tranches d'âges	Candidats	Hommes	Femmes	%
30/34 ans	2	1	1	4,17 %
35/39 ans	5	3	2	10,42 %
40/44 ans	11	7	4	22,92 %
45/49 ans	17	9	8	35,42 %
50/54 ans	10	5	5	20,83 %
55/59 ans	3	2	1	6,25 %
TOTAL	48	27	21	100 %

D) Répartition des candidats présents par niveau de diplômes :

Niveau d'étude	Candidats	Hommes	Femmes	%
BAC + 2	17	12	5	35,42 %
BAC + 5	11	5	6	22,92 %
BAC + 3	9	6	3	18,75 %
BAC + 4	7	3	4	14,58 %
BAC	3	1	2	6,25 %
CAP/BEP/BC	1	0	1	2,08 %
TOTAL	48	27	21	100 %

Le seuil d'admission cumulé a été fixé à 99,50 points soit 14,21 sur 20.

Épreuve orale (coefficient 4)				
Moyenne	Médiane	Écart-type	Note mini	Note maxi
12,36	12,88	2,96	6,00	17,5

6 – CONCLUSION :

A l'identique des précédentes sessions, les bacs + 2 sont très présents parmi les candidats, ce qui correspond au niveau de recrutement des techniciens supérieurs.

2ème PARTIE - LE RAPPORT DU JURY



1. Arrêté fixant la composition du jury

**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour le recrutement dans le corps des Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement organisé au titre de l'année 2022

La ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-8 du 4 janvier 2006 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2006 modifié fixant les modalités de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement,

Arrête

Article unique – Le jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, dont l'ouverture a été autorisée par l'arrêté du 24 mars 2023 susvisé, est composé comme suit :

Président :	M. Patrick FALCONE	Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts (MASA – CGAAER)
Vice-Présidente et suppléante du président :	Mme Carol BUY	Inspectrice générale de santé publique vétérinaire (MASA – CGAAER)
Vice-Présidente :	Mme Pascale CAZIN	Inspectrice générale de santé publique vétérinaire (MASA – CGAAER)
Vice-Président :	M. Laurent WENDLING	Inspecteur général de l'agriculture (MASA - CGAAER)
Membres titulaires :	M. Antony AUFFRET	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe (ONF)
	M. Jean-Paul BRISSET	Professeur certifié de l'enseignement agricole (LEGTA de Libourne)
	Mme Géraldine CORONADO-PERTIAUX	Inspectrice de santé publique vétérinaire (VetAgroSup)
	M. Denis DAGNEAUX	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe (ONF)

M. Bernard ELAUDAIS	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (ASP)
M. Pierre ETCHESSAHAR	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (DRAAF - Nouvelle Aquitaine)
Mme Hélène FARGEON	Ingénieure des ponts des eaux et des forêts (DDT du Rhône)
Mme Nathalie FRANQUET	Inspectrice en chef de santé publique vétérinaire (Office français de la biodiversité)
Mme Céline GERSTER	Inspectrice générale de santé publique vétérinaire (DDPP de l'Essonne)
M. Nicolas GUERIN	Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts (ASP)
M. Fabrice GUICHON	Attaché d'administration hors classe de l'État (DRAAF Grand-Est)
Mme Hélène LADREYT	Inspectrice de santé publique vétérinaire (CIRAD)
Mme Marguerite LAFANECHÈRE	Inspectrice en chef de santé publique vétérinaire (DDPP du Val d'Oise)
Mme Véronique LAULIER	Ingénieure de recherche hors classe (ENSP Versailles)
Mme Caroline LELAIDIER	Inspectrice en chef de santé publique vétérinaire (EPLEFPA de Coutances)
Mme Catherine LHOTE	Inspectrice générale de santé publique vétérinaire (Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires)
M. Marc LOEWENHAUPT	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (MASA-Secrétariat général)
M. Alain MESPLEDE	Inspecteur général de santé publique vétérinaire (DDPP des Pyrénées-Atlantiques)
Mme Fanny MONDET	Ingénieure des ponts, des eaux et des forêts (INRAE)
Mme Anne-Marie MORVAN	Attachée principale d'administration de l'État (ASP)
M. Xavier MORVAN	Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts (Office français de la biodiversité)
Mme Dorine NOUALLET	Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement (DDT de la Saône-et-Loire)
M. Stéphane PILLIAS	Professeur de lycée professionnel agricole hors classe (LPA Montreuil-Bellay)
M. Jean-Baptiste PUEL	Maître de conférence de l'enseignement supérieur agricole hors classe (ENSFEA)
Mme Marie-Madeleine RICHER	Ingénieure en chef des ponts, des eaux et des Forêts (DDPP de l'Ain)
M. Yannick SIMONIN	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (DDT de l'Ain)

Mme Marie-Noëlle TENAUD

Inspectrice générale de santé publique
vétérinaire (DDETSPP de la Corrèze)

Mme Aude TESSIER

Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de
l'environnement (Ministère de la transition
écologique et de la cohésion des territoires)

M. Stéphane TORRES

Inspecteur de santé publique vétérinaire
(DDETSPP de la Corrèze)

Mme Joëlle WENDLING

Ingénieure de l'agriculture et de
l'environnement hors classe (DDT de la Haute-
Garonne)

Fait le 4 avril 2023.

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des
territoires

Pour la ministre et par délégation :

Grégoire
JOURDAN
gregoire.j
ourdan

Signature
numérique de
Grégoire
JOURDAN
gregoire.jourdan
Date : 2023.05.23
13:45:47 +02'00'

Le ministre de l'agriculture et de la
souveraineté alimentaire

Pour le ministre et par délégation :

L'adjoint à la sous-directrice
du développement professionnel
et des relations sociales

David CORBE-CHALON

2. Le rapport du jury

Attendus du jury de l'épreuve écrite d'admissibilité

DOMAINE N° 1 « Mise en valeur agricole et industries agroalimentaires »

Le sujet proposé dans le domaine n° 1 plaçait le candidat dans le rôle d'ingénieur(e) de l'agriculture et de l'environnement, chargé(e) de mission adaptation au changement climatique à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du département D.

Pour faire face au manque récurrent d'eau en été, un groupe d'agriculteurs maraîchers irrigants s'est lancé dans un projet de stockage de l'eau. Leur démarche se heurte à une forte réticence locale (collectivités territoriales...). Le candidat devait rédiger une note au Préfet, également Préfet du sous bassin, proposant une stratégie de sortie de crise.

Appréciation globale des copies

De manière générale, le jury a estimé que les copies étaient dans l'ensemble très moyennes, avec des défauts récurrents, tels que :

- Une lecture très partielle ou trop rapide du sujet (note à un préfet, objectif une stratégie de sortie de crise) conduisant à des traitements très souvent partiels (voir à des hors-sujets) ;
- Un défaut de "posture" du fonctionnaire qui doit garder le recul et l'esprit critique par rapport à des positions syndicales par exemple. Il ne s'agit pas d'un débat de fond sur le thème « pour ou contre les retenues d'eau », mais bien de proposer une stratégie de sortie de crise ;
- L'oubli par beaucoup de candidats de l'objectif qui était de rédiger une note administrative interne à destination d'un préfet. La forme "note administrative" est souvent peu maîtrisée. En effet, elle exige une rédaction précise (ou bien il est nécessaire de préciser les zones d'incertitude), un esprit de synthèse (attention aux répétitions), d'éviter les maladresses de langage et de conserver un esprit critique, de ne pas oublier son destinataire (préfet) ;
- Une analyse des documents fournis peu contextualisée vis-à-vis du sujet ;
- Le style est parfois un peu trop scolaire ;
- Les apports d'informations complémentaires aux documents sont rares ou alors totalement hors sujet.

Prestations attendues et erreurs le plus souvent constatées :

Prestations attendues (thématiques)	Erreurs le plus souvent constatées
1-Contexte de la demande de note au préfet • Changement climatique • Accélération et intensification des épisodes exceptionnels • Replacer la question posée dans le contexte des politiques publiques et tenir compte de leurs enjeux • Reformulation du sujet : projet de stockage d'eau porté par des maraîchers déjà irrigants. Forte réticence locale. Proposer une stratégie de sortie de crise. • Réchauffement climatique, sécheresse 2022 historique... : La question du partage de l'eau et de ses usages devient un débat de société, stockage de l'eau pouvant être vu comme une privatisation d'un bien commun (doc 3, doc 10). Accentuation des conflits d'usage liés à l'eau. • Pérennité de certaines productions agricoles si impossibilité d'irriguer (doc 9, doc 11) • Rappel de la position du Ministre (doc 13) • Donner quelques éléments de contexte chiffrés (doc 3, doc 8, doc 12)	Trop de candidats ne prennent pas le temps nécessaire pour étudier la commande : <u>il faut bien lire le sujet</u>. La problématique attendue est de ce fait mal reformulée dans l'introduction, voire pas formulée du tout... Le plan qui suit conduit en général à une copie hors sujet : le changement climatique, la sécheresse, les réserves d'eau... La position du Ministre a été assez peu rappelée par les candidats Les éléments chiffrés sont parfois mal utilisés
2-objectif de la commande, une sortie de crise • Proposition d'un plan d'action, feuille de route : calendrier, gouvernance, engagements..., (Cf. doc 1 page 7) • Mobilisation de solutions alternatives (Peut-on mobiliser des retenues déjà existantes, matériel alternatif) • Conditionner l'accès à l'eau à des changements de pratiques individuelles (et contrôle de ces changements) • Surveillance du dispositif : suivi quantitatif et qualitatif (doc 6) • Comprendre qu'un PTGE a été lancé mais n'avance pas	Très souvent, le sujet n'est pas traité : beaucoup de copies sont hors sujet. Le devoir attendu n'était pas une note de synthèse sur un problème de société. Le candidat devait resituer la problématique. Certaines copies n'évoquent pas le terme « maraîchers » que l'on trouve pourtant dans le sujet. Des candidats se sont perdus dans le PTG en réexpliquant la démarche et le rôle du préfet à qui était destiné la note.

3- analyse du projet

- Présentation du projet porté par les irrigants (Cf. doc 7) : quel volume d'eau, alimentation de la retenue (eau de pluie, pompage dans les nappes ?), type de cultures irriguées, combien de maraîchers concernés, pour le développement d'une filière locale ? ...
- Financements (si oui, qui, sous conditions ?)
- Formalisation des points d'accords et de désaccords
- Arguments des opposants (citer les opposants et leurs arguments (doc 3, doc 14))
- Exemples d'autres cas (similaires ?) avec contentieux (doc 5)
- Les solutions alternatives/complémentaires : systèmes d'irrigation plus économes, cultures moins gourmandes en eau... (Cf. Varenne de l'eau : doc 2 et 3)
- Rappel objectif du PTGE : équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. Le PTGE doit intégrer l'enjeu de préservation de la qualité des eaux (réductions des pollutions diffuses et ponctuelles).

Engagements de l'Etat pour accompagner le changement (ressources en eau...) : France Relance, FranceAgrimer (doc 15), aide aux agriculteurs pour le financement d'outils d'aide à la décision en matière d'irrigation.

Les bonnes copies présentent une analyse des documents permettant de préciser le projet porté par les maraîchers (documents 6, 7) et les arguments de la collectivité territoriale (document 14).

Les autres copies sont restées sur des généralités, et se sont limitées à rédiger une note de synthèse, mais pas une note chargée d'éclairer le Préfet sur une problématique locale en proposant une solution pour sortir de la crise.

DOMAINE N° 2 « Eaux, biodiversité et prévention des risques naturels »

Le sujet du domaine 2 plaçait le candidat dans le rôle de chef(fe) d'unité en Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

Les élus des communes de l'intercommunalité C, après avoir réalisé un Atlas de la biodiversité (AB), souhaitent protéger les haies sur leur territoire dans le cadre de l'élaboration de leur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Les exploitants agricoles sont inquiets des contraintes qui pourraient en résulter et ont transmis un courrier au Préfet.

Le candidat devait rédiger une note à l'attention de son directeur en vue de sa participation à une réunion de concertation avec les représentants des exploitants agricoles, organisée par les élus locaux.

Appréciation globale des copies

D'une manière générale, le jury a estimé que le niveau général des copies était assez bon. Peu de candidats n'ont pas compris le sujet et l'analyse documentaire était plutôt de bonne qualité, notamment sur le rôle et l'intérêt des haies. Des insuffisances ont toutefois été constatées dans l'analyse des effets spécifiques du PLUi sur le niveau de protection des haies et dans les réponses à apporter aux craintes exprimées par le monde agricole. Certaines copies ont trop insisté sur les intérêts des haies sans prendre en considération les contraintes supposées ou réelles que leur préservation pourrait apporter à l'activité agricole.

L'analyse de l'enjeu et des effets du PLUi par rapport à la situation existante n'ont pas toujours été suffisamment développés. Enfin, les pistes d'actions qui étaient généralement présentes, ont trop souvent fait l'impasse sur le rôle de l'Etat et de ses établissements publics.

Prestations attendues et erreurs le plus souvent constatées :

Prestations attendues (thématiques)	Erreurs le plus souvent constatées
1 - Contexte • Réunion du directeur de la DDTM avec les représentants du monde agricole et des élus. • Projet de PLUi suite à l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communal communale ayant identifié des espèces protégées inféodées aux haies.	Les candidats ont majoritairement bien replacé le contexte de la réunion. Mais une fois passée l'introduction, le traitement des enjeux agricoles a trop souvent été oublié dans le développement des notes. Toutes les copies n'ont pas fait le lien entre la présence d'espèces protégées inféodées aux haies et les enjeux et obligations de préservation des habitats de ces espèces.

2 - Analyse critique de la situation et des enjeux pour les différentes parties prenantes • Cadre réglementaire du PLUi et des autres outils de protection des haies • Moyens financiers mis en œuvre par l'État et ses partenaires (fonds européens, Conseil départemental, collectivités territoriales ...) • Points de vigilance : gouvernance du PLUi, association des acteurs dans les étapes préalables, communication, création d'un projet de territoire, soutenabilité économique des mesures...	Les candidats ont trop souvent décrit la réglementation existante en matière de protection des haies, sans véritable analyse de la situation préexistante et des évolutions pouvant être apportées par un PLUi. La dimension financière de la gestion des haies et des différents dispositifs d'aide dont peuvent bénéficier les exploitations n'a pas toujours été bien comprise ni exploitée par les candidats. Si les différents enjeux liés à la préservation des haies ont été dans l'ensemble bien traités, l'analyse des contraintes réelles ou supposées pouvant en découler pour l'activité agricole a trop rarement et insuffisamment été développée.
3- Proposition d'actions et conclusion • Propositions d'actions concrètes et opérationnelles à destination du directeur pour sa participation à la réunion de concertation.	Si la majorité des copies présente bien la situation et la problématique, une partie seulement fait des propositions d'action pour le directeur. De plus, la majorité des copies se limite à retranscrire les dispositifs mis en place par ailleurs sans préciser le rôle pouvant être joué par l'Etat et ses établissements publics (missions de police, financements, aménagement du territoire...).
4 - Forme attendue du document • Formalisme d'une note au préfet bien respectée • Plan détaillé et explicite • Une introduction présentant le contexte et une conclusion claire • Syntaxe et clarté • Orthographe	Certaines copies n'ont pas le format d'une note au préfet. Aucune information sur les textes réglementaires ou de référence pourtant présents dans les documents fournis. Le plan n'est pas toujours explicite et parfois peu opérationnel. La conclusion est absente de certaines copies ou inadaptée. Certaines copies n'avaient pas un vocabulaire adapté et présentaient une syntaxe, voire une orthographe, négligées.

DOMAINE N° 3 « Mise en valeur de la forêt »

Le sujet du domaine 3 plaçait le candidat dans le rôle d'un ingénieur(e) de l'agriculture et de l'environnement (IAE), au sein de l'unité prévention des risques naturels du service Environnement de la direction départementale des territoires (DDT) du département D, région R.

Les sécheresses successives et les conditions météorologiques de l'été 2022 ont favorisé le départ d'incendies de forêts, y compris dans des départements jusque-là épargnés comme le département D. De nombreux maires y ont pris cet été des arrêtés restreignant l'accès aux massifs forestiers. Ils sollicitent de manière accrue les pouvoirs publics, notamment pour le financement d'équipements de défense des forêts contre les incendies (DFCI).

La Préfète du département D a ainsi décidé d'installer une sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt.

Le candidat devait produire une note à l'attention de la Préfète lui permettant de piloter cette réunion d'installation. La note devait détailler le contexte et proposer un plan d'action adapté permettant d'améliorer la prévention des feux de forêts dans le département D. Le plan d'action devait tenir compte du caractère émergent du risque dans ce département.

Appréciation globale des copies :

La priorisation des actions a été globalement insuffisante. De nombreux candidats se sont arrêtés à une simple recopie d'extraits des documents, liste sans mise en perspective ni priorisation des actions. Malgré l'invitation à tenir compte du caractère émergent du risque dans le département, les candidats ont manqué de recul sur le réalisme des actions proposées, dans un contexte de moyens humains et financiers contraints et dans un territoire à la culture du risque faible. Le contexte réglementaire existant manquait de clarté dans la plupart des copies. De nombreux candidats n'ont pas su respecter les attendus du format demandé de note à une Préfète : au-delà de la forme, les propositions pour la Préfète n'étaient souvent pas formulées de manière assez synthétique et impactante. Très peu d'apports personnels sur le sujet pourtant d'actualité.

Prestations attendues	Erreurs le plus souvent constatées
1 - Contexte • Échéance de la première sous-commission • Augmentation du risque incendie/météorologie • Préoccupation gouvernementale actuelle/proposition de loi et du Fonds vert • Préoccupation des élus locaux • Pression sociétale • Changement climatique → tendance à l'augmentation du risque incendie (extension géographique et temporel) Document 6 • Volet réglementaire : évolutions attendues du cadrage et implications pour les départements nouvellement concernés Documents 2, 5, 11 • Acteurs impliqués : composition de la	Absence de référence à la pression sociétale Membres de la sous-commission non listés Absence de cadre réglementaire

sous-commission Documents 1, 10 • Besoin d'adapter les dispositifs au contexte départemental et hiérarchiser les actions Documents 1, 3, 4, 7, 8	
2 - Proposition de plan d'actions • Analyse du risque et de l'exposition au risque sur le département • Actions territoriales et temporelles : ○ à cibler sur les secteurs sensibles : modulations des travaux, restrictions d'accès, organisation d'une surveillance spécifique, équipements des massifs, OLD, document 2, 5 ○ actions à l'échelle du département : communication grand public, formations des acteurs, document 4, 1 ○ actions à long terme : PDPFCI, adaptation de la sylviculture, document 1, 11 <i>On attend dans cette partie que soit proposée une activation progressive du dispositif en fonction de l'évolution du risque</i> ○ Coordination des acteurs de la sous-commission <i>On attend du candidat qu'il souligne les avantages de l'installation de cette sous-commission en situation de risque émergent alors que les acteurs n'ont pas l'habitude de travailler ensemble</i>	Cette partie était souvent insuffisamment structurée, avec des actions proposées en bloc sans hiérarchisation. Le ciblage des actions sur les massifs les plus à risque était absent de beaucoup de copies. La coordination des actions entre acteurs, point clé, a été insuffisamment relevée par les candidats. Il manque souvent des éléments de langage clairs à partager avec la préfète. La question de la sylviculture, et de son adaptation est très rarement évoquée. La sensibilité des essences est peu évoquée.
3 - Conclusion de la note : • Justifier l'intérêt de la création d'une sous-commission permettant anticipation et création d'un collectif d'acteurs mobilisés • Mise en place d'un dispositif à étapes que l'on va activer progressivement, et veille et adaptation aux mesures nationales • Élargissements possibles de la problématique à :	La conclusion a fréquemment été tronquée ou absente, faute d'une gestion du temps adaptée par les candidats La conclusion consistait fréquemment en une redite des principaux éléments du plan Trop peu de réalisme vis à vis des enjeux et impacts économiques.

○ L'impact sur les professionnels ○ L'actualité juridique avec la nouvelle loi du 10 Juillet 2023 ○ L'aggravation des scénarios climatiques dans le 6ème rapport du GIEC ○ L'adaptation aux moyens humains, techniques et financiers limités encore peu dédiés à cette problématique dans un département à risque émergent	
4 - Appréciation globale de la qualité des copies : • Syntaxe et clarté • Orthographe • Plan détaillé et explicite • Copie synthétique	Le plan n'est pas toujours explicite. Certaines copies manquent de synthèse ou traitent de façon trop détaillée des parties non stratégiques pour une préfète.

DOMAINE N° 4 « Alimentation, santé animale, santé végétale, impact environnemental »

Le sujet du domaine 3 plaçait le candidat dans le rôle d'ingénieur(e) de l'agriculture et de l'environnement, chef(fe) du service santé, protection animale et environnement de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du département D.

Dans ce département, historiquement indemne de brucellose, les services de l'État gèrent depuis plusieurs semaines la contamination de fromages de brebis par *Brucella abortus*, tant du point de vue de la santé animale que de celle des consommateurs.

Plusieurs associations de protection animale et environnementale s'inquiètent des mesures de gestion qui pourraient être appliquées sur la faune sauvage, en particulier sur les bouquetins récemment introduits dans le parc national. Ces animaux sont suspectés d'être à l'origine des contaminations de troupeaux de brebis laitières, alors même que le nombre de personnes contaminées ne cesse de croître.

Face à cette inquiétude, le préfet s'est engagé à tenir rapidement une réunion avec l'ensemble des parties prenantes.

Le candidat était chargé de rédiger une note de synthèse pour le Préfet, ainsi qu'une proposition d'éléments de langage en vue de l'élaboration, par le service communication de la préfecture, d'un communiqué de presse qui sera diffusé à l'issue de la réunion.

Appréciation globale des copies

Beaucoup de candidats n'ont pas répondu au sujet ou seulement partiellement.

Beaucoup de « copier-coller » des documents sans véritable esprit critique ni prise de recul.

Et plusieurs candidats ont visiblement manqué de temps pour achever leur note.

Prestations attendues et erreurs le plus souvent constatées

Prestations attendues	Erreurs le plus souvent constatées
1 - Compréhension du sujet - Comprendre la problématique - Rédaction d'une note de synthèse et d'un communiqué de presse dans le cadre de la préparation d'une réunion pilotée par le Préfet ; - Point d'étape et gestion d'un problème à enjeux multiples et parfois contradictoires (santé animale, humaine, environnement / espèce protégée) - Replacer la question posée dans le contexte des politiques publiques et tenir compte de leurs enjeux - Priorisation des enjeux (santé humaine> santé des troupeaux (filière éco, BEA)> environnement	Le communiqué de presse et les éléments de langage nous souvent pas été proposés. La réunion organisée par le préfet avec les parties-prenantes n'est pas évoquée. Les enjeux n'ont pas tous été identifiés : santé humaine pas toujours mise en avant comme enjeu principal, aspects économiques de la filière et parc national oubliés.
2 - Utilisation des documents fournis et des connaissances <u>Pertinence des informations exploitées</u> 1 ligne sur la réglementation Présentation synthétique de la maladie (agent, espèces concernées, mode de contamination) Présentation des enjeux : - Enjeu santé humaine/ zoonose - Enjeu santé animale (abattage/BEA) - Enjeu économique filière fromage – citer qq chiffres - Enjeu économique parc national / tourisme - Enjeu biodiversité – réintroduction d'espèces sauvages - Citer a minima les acteurs listés dans les documents <u>Mobilisation de connaissances complémentaires</u> One Health, exportation des bovins... Mention et positionnement d'acteurs non listés dans la documentation Notions en matière de gestion de crise (risque juridique, médiatique, etc.) Trouble à l'ordre public	Simple résumé de la documentation Absence de questionnement sur les besoins du préfet Absence d'esprit critique Pas de mobilisation de connaissances supplémentaires Les enjeux relatifs à l'existence du Parc national rarement mentionnée

3 - Organiser et enchaîner des idées, argumenter et faire preuve d'esprit de synthèse

A EVITER :

- Eviter des développements scientifiques ou techniques inutiles (détail de la réglementation ou aspects scientifiques)
- Eviter des « copier-coller » à partir des documents
- Mettre de la cohérence, veiller à l'équilibre entre les éléments de contexte et propositions d'actions

ATTENDUS pour répondre à la commande :

Information des acteurs de la situation et instauration d'un dialogue ; identification des points de convergence et de blocage ; proposition d'une méthode de prise en charge :

- Brève description de la maladie (symptômes, vecteurs, espèces touchées, zoonose)
- Priorisation des enjeux sanitaires en termes de santé humaine (volet SSA / zoonose), animale (troupeaux et impact sur la faune sauvage)
- Impacts : économique pour la filière, impact économique touristique (lié au parc national et à la notoriété des fromages sous signe de qualité), biodiversité
- Pas de prise de position sans nuance en faveur des associations environnementales traduisant une erreur de positionnement
- Principales mesures de gestion déjà mises en œuvre par la DDecPP (services SPAE et SSA)
- Liste des acteurs à convier à la réunion
 - Autorités : Préfecture (Directeur de cabinet du préfet, sous-préfet d'arrondissement, préfet)
 - DDecPP, ARS, DDT, OFB, parc national, DREAL,
 - Partenaires institutionnels : Conseil départemental, association des maires, CDA, représentants de filières lait/fromage/viande, vétérinaires, GDS, labo
 - Associations environnementale et de protection animale, fédérations de chasse, associations de conso (+/- riverains)

Rechercher et concevoir des solutions réalisables face à une situation problématique.

- Mobiliser une expertise scientifique => se rapprocher de l'Anses, de l'OFB pour un protocole d'extension du dépistage sur la faune sauvage
- *En bonus : proposer une valence sciences sociales*
- *En bonus : proposer un suivi dans le temps*

En général la maladie est bien décrite

Absence de mention des participants à la réunion

Cette partie a plutôt été bien développée

- <i>En bonus : proposer des échanges de pratique avec les homologues de départements déjà confrontés à cette problématique</i> Faire preuve d'esprit critique et prendre du recul. - Prise en compte des différents enjeux et priorisation Identifier les points de vigilance et de blocage - Caractère sensible du sujet pour la réunion - Risque médiatique de l'affaire - Maintenir le dialogue entre les acteurs Veiller à la soutenabilité économique des mesures Caractère utilisable du livrable - Note de synthèse directement utilisable - Eléments de langage, communiqué de presse - Caractère opérationnel des actions proposées Adaptation du livrable à l'interlocuteur concerné - La note s'adresse au préfet (formalisme) - Explicitation des sigles - Longueur de la note de synthèse Eviter les termes ou les formulations trop techniques 4 - Expression, compétences lexicales et grammaticales Plan, style et orthographe	Peu de copies évoquent le risque médiatique Les notes sont pour la plupart non utilisables en l'état. Les EDL sont peu synthétiques Beaucoup de fautes d'orthographe
--	--

SUJET 2 « Gestion de l'information »

Le sujet du domaine 5 plaçait le candidat dans le rôle d'ingénieur(e) de l'agriculture et de l'environnement au sein du service numérique de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du département D.

Dans un contexte de risques variés, notamment une recrudescence de cyberattaques, les services déconcentrés et les établissements d'enseignement sont préparés de manière très inégale en termes de continuité d'activité.

Le candidat devait rédiger une note à l'attention du Préfet décrivant les dispositions prises en matière de continuité des fonctions numériques dans le cadre du plan de continuité d'activité (PCA) de la DDT.

Cette note devait rappeler les grandes lignes d'un PCA et détailler les actions et propositions concernant l'environnement numérique de l'agent et la continuité de service pour l'utilisateur.

Appréciation globale des copies

Le niveau global des copies est jugé moyen. La syntaxe et l'orthographe sont généralement de qualité.

La majorité des copies se présente sous la forme d'une note administrative attendue par le jury. Quelques copies s'éloignent légèrement de la forme administrative attendue.

Les candidats ont dans leur grande majorité compris le sujet. Cependant, peu d'entre eux ont saisi la globalité des enjeux d'un PCA et d'un PCI ainsi que le positionnement vis-à-vis d'un Préfet qui a la responsabilité d'assurer la continuité du service, selon la déclinaison suivante :

Le PCI n'est qu'une facette du PCA ;

La continuité de service doit être assurée pour les agents (télétravail, accès aux données et aux applicatifs, messagerie, visioconférences, téléphonie portable, ...).

Mais la continuité de service doit également être assurée pour les usagers (téléservices, messagerie électronique, ...)

De plus, et concernant le focus attendu sur le PCI, trop peu de candidats ont souligné que ces continuités de service (fussent en mode dégradés), reposent pour beaucoup sur des solutions techniques ou d'infrastructures nationales donc non locales et hors de la sphère de responsabilité d'un Préfet.

Par ailleurs, une note doit être concise, factuelle et opérationnelle. L'expression doit être claire et synthétique et le style impersonnel. Les éléments clés doivent être mis en avant, sans jugement personnel sur les faits et les personnes ou organismes. La note doit permettre au destinataire de faire des choix éclairés et de prendre des décisions pour lesquelles il devra rendre des comptes.

Très peu de candidats se sont appuyés sur leurs connaissances personnelles ou sur des exemples réels pour apporter une valeur ajoutée à leur note.

Une présentation aérée (éventuellement accompagnée de titres de paragraphes) et une écriture soignée facilite la lecture du document.

Les candidats doivent veiller à contextualiser leur rédaction. Ils doivent se placer en situation, en « posture d'IAE ».

Prestations attendues et erreurs le plus souvent constatées :

Prestations attendues	Erreurs le plus souvent constatées
1 - Etats des lieux/analyse de la situation : La note étant destinée à un préfet, il fallait bien évoquer les niveaux d'enjeux gérés au niveau national et ceux de niveau local. D'une façon générale, l'analyse du risque acceptable a bien été évoquée. L'enjeu de la continuité de service dans le contexte actuel a été en général bien appréhendé.	Trop peu de candidats ont appuyé la contextualisation de la problématique avec les documents fournis. Seules les meilleures copies ont saisi le double enjeu de continuité de service pour les agents et celle à assurer auprès des usagers. La continuité d'accès aux données administratives et aux télé déclarations est trop souvent absente.
2 - Propositions de solution : La note devait rappeler au préfet de département les grands principes d'un PCA et faire un focus sur le PCI dans le but d'une continuité de service pour les agents et pour les usagers. Cette double contrainte repose sur des solutions à la fois techniques ou d'infrastructures, et sur une organisation, un engagement régulier et continu de tous les agents.	Trop peu de copies ont souligné que la continuité de service repose déjà – et dans une bonne mesure – sur des solutions techniques et/ou d'infrastructures gérées au niveau <u>national</u> . A contrario, trop peu également ont souligné la nécessaire implication de l'ensemble les agents, en termes organisationnel et de motivation.

La nécessaire actualisation en continu du PCA ou de sa déclinaison informatique PCI est souvent soulignée. Outre le rappel des solutions gérées au niveau national, la note devait souligner les solutions mise en œuvre au niveau local.	D'une façon plus générale, pas assez de propositions de solutions opérationnelles comme demandé.
3 - Forme attendue : La copie devait prendre la forme d'une note au Préfet de Département rédigée par un IAE responsable du SI de sa structure départementale. Le plan explicitement donné dans le sujet, est en général suivi par les candidats – même si certains ont développé et suivi un plan différent.	Trop de copies se présentent sous la forme d'une simple synthèse, plus ou moins réussie, des documents joints. Dans d'autre cas, certaines copies ont proposé des descriptions trop détaillées sans apporter un niveau de synthèse suffisant. Quelques copies vraiment difficiles à lire. Certaines copies font preuve également d'un véritable manque de concision. Les introductions et conclusions sont souvent peu satisfaisantes.

Attendus du jury de l'épreuve orale d'admission

Appréciation sur la qualité des prestations des candidats

L'exposé du candidat

Le jury a apprécié les respects des règles du temps imposé, que les candidats ont bien maîtrisé en majorité. La proposition faite au candidat de l'informer de la fin prochaine du temps imparti, au bout de 8 ou 9 minutes, a été acceptée par la grande majorité des candidats.

La majorité des candidats a su présenter, le plus souvent clairement, le parcours professionnel suivi, et les activités conduites, même si les motivations pour devenir IAE et les souhaits concernant leur projet professionnel n'ont pas toujours été développés de façon précise. Globalement, les candidats ont structuré leur exposé de manière classique en trois points, présentant leur parcours, leurs compétences acquises et leurs perspectives en tant qu'IAE. Ils ont évité, avec justesse, le catalogue linéaire de leurs différents postes sans en dégager la ou les compétences acquises en relation avec le profil d'un IAE.

Les candidats ont globalement su gérer leur stress, leur permettant ainsi une expression claire et fluide. Ils ont su s'adresser à l'ensemble des membres du jury dans leur exposé oral.

La qualité de l'expression a parfois été handicapée par un volume sonore trop bas et un manque de conviction. La maîtrise corporelle constitue un élément important pour l'appréciation du candidat qui gagne à regarder son interlocuteur et autres membres du jury. Globalement le jury a apprécié la qualité de l'écoute sans abuser de la reformulation. Certains candidats n'ont pas été assez synthétiques dans leurs réponses aux questions.

Les échanges avec le jury

L'échange avec le jury a été déterminant. Dans de nombreux cas, il a été l'occasion pour le candidat de faire la preuve tant de ses connaissances techniques que de ses compétences et de sa réelle motivation.

Le jury a particulièrement apprécié les candidats qui ont fait l'effort de se documenter dans tous les domaines de compétence des IAE en sortant de leur cœur de métier. Ils ont ainsi fait preuve de curiosité et d'ouverture ce qui leur a permis de mieux se projeter dans leurs carrières.

Les savoir-être des candidats ont été évalués, en particulier, par le biais de mises en situation pour explorer leur personnalité, leurs capacités relationnelles et managériales et, par là même, leurs aptitudes à intégrer un corps de catégorie A.

Les mises en situation ont montré que les compétences managériales nécessitent dans une majorité des cas un complément de formation, notamment sur les situations qui demande une prise de recul et une adaptabilité rapide. Les candidats avec une expérience d'encadrement ont montré une meilleure aisance à gérer les

situations managériales proposées. Certains candidats ont présenté des qualités managériales certaines mais ont manqué de connaissances générales dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement. Les outils de pilotage et les méthodes de management de projet sont parfois peu approfondis voire méconnus.

Au cours des échanges et à titre d'exemple, les thèmes suivants, conformes aux attendus du jury, ont été régulièrement abordés avec les candidats :

- connaissance des organismes avec lesquels ils sont en relation et des politiques générales mises en oeuvre par ceux-ci ainsi que des grands enjeux correspondants ;
- Institutions européennes
- principales missions et politiques mises en oeuvre par le MASA (PAC, contexte européen, enseignement agricole, Plan de relance, lois Egalim, Ecophyto, Ecoantibio, Varenne de l'eau et du changement climatique, Planification écologique, approche « une seule santé / One Health », outils de planification des territoires...) ;
- connaissance des questions d'actualité en lien avec les missions des ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement ;
- organisation du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, de celui chargé de l'environnement et des organismes d'accueil des IAE ;
- répartition des compétences entre les services déconcentrés de l'État et des collectivités territoriales ;
- métiers des IAE ;
- rôle des différents opérateurs des ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement ;
- cadres législatifs et réglementaires ;
- principales caractéristiques du service public et déontologie ;
- exemples concrets ou situations rencontrées directement ou indirectement liés au management d'une équipe et à la capacité de réactivité ;
- aptitudes à la mobilité fonctionnelle.

Sur le fond, les connaissances de l'environnement institutionnel y compris européen, des politiques publiques, de la réglementation et de l'organisation des ministères sont généralement insuffisantes.

Le jury a apprécié les connaissances métiers que les candidats maîtrisent souvent de manière convaincante à condition de garder une position d'ouverture. L'expérience ou l'intérêt pour le management et l'encadrement ainsi que l'observation de situations de management constituent des atouts.

Les candidats qui n'avaient pas suffisamment préparé cette épreuve ont été sanctionnés. Les meilleurs ont été capables de montrer leurs capacités d'analyse et une prise de hauteur, allant au-delà de connaissances documentaires. La valorisation pertinente des expériences passées pour une mise en perspective dans le corps des IAE a été bien appréciée par le jury. Certains candidats manquent de dynamisme et ne captivent, ni ne convainquent le jury.

Pour certains, l'aptitude à la représentation doit être mieux travaillée.

Le jury a constaté que certains candidats ne s'étaient guère intéressés ni à l'environnement de travail des IAE, ni à leur devenir dans le corps des IAE en dehors d'un souhait marqué pour une progression dans leur carrière. Les candidats manquent en général d'ouverture d'esprit et ont de très faibles connaissances en

dehors de leur domaine de compétence. Par exemple, les enjeux d'actualité (planification écologique, PLOA, métiers possibles en enseignement agricole, transition énergétique, etc.) sont mal maîtrisés. La PAC n'est quasiment pas connue des candidats n'ayant pas un profil « agriculture ».

La capacité d'animation et de management d'une équipe et de représentation du service à l'extérieur constituent également des points forts qui ont été appréciés par le jury. Les connaissances théoriques du management sont souvent maîtrisées, traduisant une bonne préparation, mais les aptitudes à les mettre en œuvre ne sont pas toujours démontrées.

Entretien en visioconférence - La structure d'accueil a assuré l'installation et la vérification de l'identité du candidat en visioconférence qui a été reconfirmée par le jury. Le son et les images ont été de bonne qualité sans coupure.

Les conseils aux candidats

Le jury attend un partage d'expériences et l'expression d'une réelle motivation.

Il était attendu des candidats :

- d'avoir préparé l'épreuve orale aussi bien sur le contenu que sur la forme ;
- de bonnes connaissances sur les grandes politiques publiques et le rôle des intervenants (organisation administrative et juridique de la France, vie citoyenne) ;
- de présenter un savoir-être face à des situations de management ou des situations inattendues/imprévisibles ;
- d'être au courant de l'actualité législative et des services des ministères, notamment ceux en charge de l'environnement et de l'agriculture ;
- de présenter une capacité d'ouverture sur les secteurs relevant du corps des IAE, autres que leur domaine d'exercice quotidien.

La préparation de la présentation doit faire l'objet d'un soin tout particulier.

Elle doit permettre de convaincre le jury sur les aptitudes du candidat à entrer dans le corps des IAE. À ce titre, l'argumentaire doit être évidemment solide et clair, mais aussi synthétique, tant dans sa construction que sa présentation.

Il convient pour les réponses de faire preuve de précision, d'esprit de synthèse et d'éviter les digressions ou les réponses approximatives.

Une attention particulière doit être portée quant à la tonalité de l'expression. Il convient de soigner la structuration des réponses, l'élocution et de prendre une posture adaptée.

Les domaines d'activités quotidiennes des candidats sont en général bien connus. Par contre, les connaissances de l'environnement professionnel sont parfois mal connues, voire ignorées ; elles ont été jugées parfois trop approximatives, il faut les travailler.

Une bonne connaissance du contexte européen, national et territorial est souhaitable ainsi qu'une ouverture d'esprit, tout particulièrement sur les sujets d'actualité, essentiellement portés par les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement.

Les candidats qui envisagent d'exercer les missions d'un ingénieur de l'agriculture et de l'environnement doivent pouvoir démontrer qu'ils connaissent, sur un plan général, les principales politiques dont les ministères chargés de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et de la transition écologique et de la cohésion des territoires ont la charge.

L'enfermement dans les spécialités est à éviter, l'ouverture étant attendue pour l'évolution vers le corps des IAE. La posture de l'IAE serait à bien analyser en préparation à l'entretien (prise de recul, capacité d'analyse, savoir se positionner dans son environnement, sens autant que process).

L'examen professionnel IAE n'est pas une promotion. Le changement de métier, de responsabilité et de posture semble mal appréhendé par certains candidats.

Le jury estime que l'implication de la hiérarchie lors de la préparation à l'épreuve orale des candidats ne peut qu'être favorable, en particulier sur l'environnement professionnel et le savoir-être.

Une préparation à l'exercice de l'oral pourrait être sollicitée par les candidats auprès de leurs managers de proximité.

Le Président du jury
Patrick FALCONE